

# Règlement du Concours

---

## Littérature

## Article I - PARTICIPANTS

Le Concours National est ouvert uniquement aux adhérents de l'A.S.C. :  
Aux salariés ou retraités BNP PARIBAS SA et à leurs enfants et aux salariés des filiales associées ou non.

---

## Article II – JURY

Le Comité Directeur National réunit les productions littéraires afin de les présenter à la lecture d'un Jury composé d'un ou plusieurs Membres de la Société des Gens de Lettres, d'anciens lauréats ainsi que d'amateurs éclairés invités par la Commission Culturelle.

## Article III – DEUX CATEGORIES ADMISES AU CONCOURS

### 1) **Poésie**

Les Membres du Jury sont ouverts à différents styles afin de permettre tous les types d'expression littéraire  
- Poésie classique : textes appréciés en considérant leur conformité aux règles d'harmonie, de rythme et de musicalité répondant à des règles précises de prosodie.  
D'autres genres tels que poésie néoclassique, libre ou libérée, écrit épistolaire, slam, chansons....

### 2) **Nouvelles**

Les textes ne devront pas dépasser 4 feuillets **soit 8 pages** au format « Police Times New Roman taille 12 », interligne 1,5, marges 2,5. Les pages devront être numérotées.

## Article IV - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant pourra envoyer 4 œuvres **maximum**. ( 1 poème sur le thème, 1 poème sujet libre, 1 nouvelle sur le thème et 1 nouvelle sujet libre)

Le bulletin de participation dûment rempli et les œuvres en fichier Word seront à adresser par mail au Comité Directeur National : [asc-comitedirecteurnational@bnpparibas.com](mailto:asc-comitedirecteurnational@bnpparibas.com) ou à Sophie Raux : [sophie.raux@bnpparibas.com](mailto:sophie.raux@bnpparibas.com)

---

**Avant le 15 JUIN 2025**

## Article VI - ATTRIBUTION DES PRIX

A l'issue d'un délibéré collectif, le jury attribuera les prix qu'il estimera juste de décerner.

## Article VII - REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au cours d'un repas quelques jours après la délibération du jury.  
Tous les participants y seront conviés.

## Article VIII – REGLEMENT

---

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement ainsi que l'acceptation par les acteurs de la publication des œuvres primées dans un recueil publié par l'ASC à son initiative.

Les auteurs conserveront bien entendu leurs droits d'auteurs mais ne pourront s'en prévaloir vis à vis de l'ASC en cas de publication de leurs texte dans le recueil de textes primés.

### **Thème 2025 NON IMPOSE « LES REUNIONS DE FAMILLE »**

Les œuvres présentées peuvent être au choix dans le thème ou hors thème.